

**MEMOIRE ADRESSE À LA COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE
AU QUÉBEC**

par

Gérard Bouchard, professeur

**Département des Sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi**

**Le français comme langue de la citoyenneté et vecteur d'intégration culturelle
au Québec**

(Novembre 2000)

Adresse postale : Université du Québec à Chicoutimi,
555 boul. de l'Université, Chicoutimi (Québec) G7H 5B1
Courriel : bouchard@uqac.quebec.ca
Téléphone (bureau) : (418) 545-5517
Télécopieur : (418) 545-5518

Introduction

Le statut de la langue française au Québec, comme langue publique ou officielle, est une donnée non négociable qui trouve sa justification dans le passé et dans le présent, au regard de la sociologie comme du politique. D'une génération à l'autre, il incombe aux gouvernants d'assurer avec vigilance la responsabilité collective qui en découle. Toute remise en question de cet **élément fondateur** compromet les chances d'un équilibre interethnique dans notre société. Par ailleurs, les corollaires qu'il commande en termes législatifs et réglementaires doivent être soigneusement calibrés, de façon à préserver les valeurs libérales qui sont au cœur de la tradition politique québécoise. Ce sont là, me semble-t-il, les deux balises qui devraient encadrer les travaux de votre Commission. J'aimerais les commenter très brièvement.

La langue française comme vecteur d'intégration collective

Au Québec, la langue française constitue depuis quatre siècles le principal facteur d'intégration socioculturelle. Elle est aussi le principal et le plus ancien élément de continuité culturelle qui relie le passé au présent à travers tous les aléas de l'histoire. En effet, c'est une filiation qui fait le pont entre les combats et les militants d'hier et ceux d'aujourd'hui, entre le Canada français de la survivance et le Québec moderne. Jusqu'au milieu du 20^e siècle, le français a joué ce rôle en symbiose avec d'autres caractères ou marqueurs culturels, notamment la religion catholique et le patrimoine coutumier hérité de la Nouvelle-France. Depuis un demi-siècle, à cause de la différenciation ethnique de la société québécoise, le français s'est peu à peu dissocié de ces autres marqueurs et s'est imposé comme principal vecteur d'intégration. Cette mutation est importante et elle doit être bien comprise. Le rapport unitaire qui liait la langue à l'identité, à la culture et à l'appartenance a été rompu. La langue française est devenue une **matrice polyvalente** qui admet toute la diversité des stratégies identitaires, toute la variété des investissements symboliques, toute la richesse des héritages, des apports et des inventions. **C'est une langue qui se parle désormais à plusieurs voix.**

Parallèlement, une nouvelle conception de la nation a pris forme. Nous sommes passés, durant le dernier demi-siècle, d'une conception univoque, très ethnique, (la nation canadienne-française) à une conception pluraliste, culturelle (la nation québécoise). Dans cette optique, la langue

française est devenu un **dénominateur commun** (ce n'est pas le seul) appelé à servir de fondement à une appartenance, à un horizon partagé, à une solidarité. J'insiste pour préciser encore une fois que cette fonction n'est pas monolithique. D'abord, elle vise l'espace public et non l'espace privé. En outre, la francophonie québécoise se présente comme une matrice culturelle largement déployée qui accueille toutes les stratégies identitaires, comme je viens de le signaler, et qui s'étend à tous les citoyens capables de communiquer dans la langue française, qu'elle soit leur langue maternelle, seconde ou tierce. **Cette francophonie admet donc toutes les formes et tous les niveaux de participation.** Ajoutons qu'au strict plan quantitatif, elle rejoint d'ores et déjà près de 95% de la population québécoise. Quant à ceux qui sont incapables de communiquer en français et qui refusent de s'en donner les moyens, ils demeurent bien sûr pleinement citoyens au sens juridique, avec tous les droits qui en découlent, mais je dis qu'ils s'excluent d'eux-mêmes de la nation socioculturelle; ils font le choix de la marginalité dans l'espace public québécois et ils en portent donc la responsabilité.

Conçu de cette manière, le français peut à bon droit se donner comme **langue de la citoyenneté**, comme **langue de la participation et de la démocratie**. C'est à cette condition aussi qu'il peut prétendre contribuer à atténuer diverses formes d'exclusion et d'inégalité sociale : en se constituant comme moyen d'accès à l'espace public, à tout l'espace public, c'est-à-dire à l'information, à la prise de parole, aux avenues du pouvoir, aux filières de promotion individuelle et communautaire, aux institutions de service et d'entraide. C'est à cette condition enfin que la diversité ethnique du Québec peut **se convertir en enrichissement collectif** : en ouvrant des canaux de communication entre les groupes qui composent la nation.

C'est une première façon de faire ressortir à la fois la légitimité et l'utilité des initiatives pour étendre et promouvoir l'apprentissage de la langue française au Québec, dans le respect de la diversité culturelle.

Une donnée structurelle : une langue fragile

Il en est une deuxième. Quoi qu'on dise des progrès qu'elle a enregistrés ici depuis vingt-cinq ans, la langue française demeure et sera toujours **une langue menacée** à cause du rapport démographique inégal dans lequel se trouve la francophonie québécoise sur ce continent. Ce

facteur structurel est bien connu mais il doit être rappelé. Ce n'est pas la minorité anglophone en elle-même, avec ses quelque 7% de sujets, qui menace le français au Québec; ce sont des dynamiques beaucoup plus complexes, beaucoup plus puissantes : celles des échanges et des interactions avec un environnement continental envahissant, avec des voisins très puissants, avec une culture hégémonique.

Cette donnée est ancienne. Elle se conjugue depuis peu avec les nouveaux moteurs de diffusion associés à la mondialisation qui ébranle de nombreuses langues nationales, même parmi les mieux établies. Cet autre paramètre n'est pas spécifique au Québec, mais il ajoute à sa **fragilité linguistique intrinsèque**.

Un exercice statistique difficile : la situation du français

Au cours de la décennie 1990, après une vingtaine d'années de loi 101 (succédant à une période de dérapages et de tâtonnements plus ou moins heureux), on a pu croire un moment que le Québec avait atteint une sorte d'équilibre dans le dossier de la langue. Cependant, en plus de la mondialisation culturelle, sur laquelle je ne reviendrai pas, trois facteurs sont venus corriger cette impression. C'est d'abord la recrudescence de la guérilla judiciaire contre la loi 101, doublée de diverses actions de contestation, par exemple celles qui furent dirigées il y a deux ans contre les grands magasins montréalais à l'initiative d'Alliance Québec et de son président William Johnson. Le deuxième facteur tient dans certaines lacunes, certaines brèches qui sont devenues de plus en plus manifestes dans la loi, pour tout ce qui touche notamment aux lieux de travail et aux télécommunications. Un troisième facteur consiste dans **une certaine démobilisation des Francophones** eux-mêmes au chapitre de la langue. Par exemple, divers indices me semblent attester un relâchement de la vigilance traditionnelle chez les Franco-Québécois (c'est ainsi que je désigne les Canadiens français du Québec), en particulier dans la fonction publique, dans certains organismes parapublics, dans l'enseignement, dans les médias et dans les lieux de travail.

Ces données récentes doivent être prises en compte dans le bilan à dresser de l'état du français et des perspectives qui s'ouvrent à court et à moyen terme. Je crois que c'est **une tâche extrêmement complexe** qui incombe ici à la Commission : comment faire la synthèse des nombreux indicateurs disponibles et quelles conclusions en tirer quant aux mesures à prendre

dans l'immédiat? Certains indices suscitent de l'inquiétude. C'est le cas, par exemple, de la proportion de citoyens parlant français au foyer sur l'Île de Montréal, de la proportion de non-Canadiens français qui optent pour un cégep anglophone après leur secondaire, de la proportion de Néo-Québécois qui n'effectuent pas de transfert linguistique. D'autres indices, au contraire, sont rassurants quant à l'état du français et à son avenir. Je pense ici à la proportion des Québécois qui utilisent le français dans leurs activités quotidiennes hors foyer (l'indice ILUP) ou qui déclarent être capables de s'exprimer en français, je pense au pourcentage de transferts linguistiques en faveur du français par rapport à l'anglais (chez les allophones qui réalisent un tel transfert), au pourcentage de Québécois parlant le français à la maison, à la proportion de jeunes allophones fréquentant l'école française, au solde des migrations interprovinciales, etc. Certains de ces indices se contredisent, d'autres demandent à être pondérés parce qu'ils mesurent des réalités différentes, d'autres encore fournissent une mesure du moment alors qu'il faudrait, pour y voir plus clair, dégager des tendances, faire ressortir des évolutions.

Les mesures à prendre

Dans ces conditions, le danger est de céder à des réactions de panique, à des initiatives radicales qui ne seraient peut-être pas fondées et qui produiraient à long terme des effets contraires à ceux recherchés en dressant les Néo-Québécois contre la langue française et la culture qui lui est associée. J'appelle initiatives radicales celles qui consisteraient à ajouter significativement aux restrictions actuelles en matière de droits individuels et collectifs, par exemple la suppression de tout affichage bilingue, la fréquentation obligatoire des cégeps français pour les allophones ou la réduction du nombre des immigrants. Je pense aussi qu'il serait imprudent de ne pas porter attention aux coûts collectifs que pourraient entraîner de telles initiatives : détérioration du statut et de l'image du Québec comme société libérale, respectueuse des droits et des libertés; divisions sociales, conflits ethniques, harcèlement juridique et autre. Certes, la prise en considération de ces données ne doit pas à elle seule dicter la conduite à prendre mais elle doit compter parmi les paramètres importants de la politique à établir.

Au chapitre des causes qui affaiblissent présentement la position du français, il y a des facteurs structurels sur lesquels –je crois que la plupart des spécialistes s'accordent sur ce point– il est

extrêmement difficile d'agir efficacement. C'est le cas, par exemple, de la baisse de la fécondité parmi les Franco-Québécois, de la concentration des immigrants dans la région montréalaise, du déséquilibre ethnique entraîné par l'étalement urbain de la métropole, de la capacité limitée de remodeler l'immigration internationale. Il faut donc privilégier les facteurs conjoncturels sur lesquels le législateur a prise. Ce sont ceux dont j'ai donné des exemples précédemment. Ils ne sont pas négligeables.

Il y a pourtant d'autres facteurs structurels sur lesquels il est possible d'intervenir, parallèlement. En voici un exemple. Il est assuré que, dans les décennies qui viennent, la part des allophones (ou non-Franco-Québécois) va s'accroître au Québec, et surtout dans l'Île de Montréal. En conséquence, **la survie et le développement de la francophonie dans la métropole va dépendre de plus en plus des Néo-Québécois**. Il importe donc de mettre en place des conditions qui créeront une attraction vers le français. Nous pouvons être certains que les vertus intrinsèques de la langue elle-même ne suffiront pas. Pour que cette langue soit synonyme d'émancipation et de développement, il faut qu'elle soit soudée à une dynamique collective qui se traduise en termes de projets économiques et sociaux, d'orientations culturelles originales, audacieuses, de promotion d'idéaux et de valeurs mobilisatrices. C'est une invitation à refaire, sur de nouvelles bases, les grands consensus des années 1960-70. Il y a ici de quoi s'occuper utilement pendant plusieurs années.

Un autre exemple de changement structurel à notre portée, c'est évidemment l'accès du Québec à la souveraineté, qui permettrait de mettre fin à la duplication dans les politiques linguistiques officielles et de simplifier la gestion de l'espace public. Cette mesure, qui donnerait au Québec des pouvoirs essentiels, aiderait aussi à mettre en œuvre beaucoup plus efficacement les initiatives collectives qui viennent d'être évoquées. Cela dit, il faut se garder de surestimer les effets d'un tel changement; l'accès à la souveraineté ne supprimerait pas les deux balises qui arbitrent la dynamique linguistique au Québec –dans la mesure où cette société entend rester fidèle à sa tradition libérale.

À une autre échelle, vous me permettrez d'évoquer un dernier obstacle structurel que nous avons essayé de supprimer récemment mais en nous arrêtant à mi-chemin, en l'occurrence la structure

confessionnelle du système d'enseignement. Je crois que cette opération n'a pas été menée à terme et, personnellement, je le regrette. Nous aurions dû aller jusqu'au bout de cette initiative de laïcisation pour marquer clairement, dans les institutions scolaires, notre volonté de traiter à égalité tous les citoyens québécois, sans égard à leur appartenance religieuse. Nous avons raté ici une belle occasion.

La qualité de la langue

Je crois qu'une évaluation de la situation du français ne peut éviter d'aborder l'aspect de la qualité de la langue et je note avec plaisir qu'il fait partie de votre mandat. Je n'ignore pas à quel point ce terrain est contestable et contesté. Mais dans une société qui entend prendre sa place dans la mondialisation, la capacité et la clarté d'expression font partie des conditions de la communication et de l'émancipation. Elles constituent également un facteur de développement et de promotion individuelle et, à ce titre, elles revêtent un caractère social. Cela dit, je m'empresse de signifier mon accord avec les linguistes soucieux d'établir la légitimité du français québécois, porteur et reflet de quatre cents ans d'inventions, d'emprunts et d'adaptations. Mais il ne s'agit pas de cela. Il ne s'agit pas non plus de s'en prendre à la langue populaire. Comme partout ailleurs, elle a infléchi et réinventé les règles et les pratiques à sa manière, qui n'est pas celle de la culture savante. C'est précisément celle-ci qu'il faut mettre en cause. Ceux et celles qui en sont les représentants et qui devraient la perpétuer, en assurer le dynamisme et le rayonnement dans les médias –en particulier la télévision– et dans l'enseignement (faudrait-il ajouter : dans les foyers?) ne s'acquittent pas adéquatement de cette responsabilité. Ceci pour des raisons très diverses assurément et dans des contextes variables, mais avec le même résultat qu'il faut déplorer.

Conclusion

En résumé, je crois d'abord que les données statistiques dont nous disposons présentement ne livrent pas un bilan satisfaisant de la situation du français au Québec. Ils fournissent des aperçus très éclairants sur divers aspects mais, à cause des difficultés que j'ai signalées, ils n'autorisent pas un véritable diagnostic de synthèse appuyé sur une connaissance adéquate des tendances. Les

données longitudinales sont lacunaires et il faut donc s'en remettre largement à des mesures du moment, ce qui comporte des risques. Cela étant, il me semblerait prématuré –sauf plus ample informé– d'engager dans l'immédiat des actions radicales, au sens où je les ai définies. Il faut donner encore une chance à l'espoir d'équilibre linguistique que nous avons cru voir s'instituer il y a quelques années et tabler, pour quelque temps encore, sur quelques indices lourds comme l'indice d'utilisation du français dans la vie publique. Par contre, il me paraît évident que des mesures énergiques, très énergiques même, doivent être prises au plan administratif et législatif pour effectuer des redressements dans les quelques champs que j'ai indiqués et d'autres que vos audiences rapportent tous les jours. Ces mesures devraient viser en priorité les lieux de pouvoir, d'embauche, de formation et d'échanges que sont les grandes institutions publiques et parapubliques.

Je suis particulièrement sensible à l'urgente nécessité de susciter une prise de conscience, une mobilisation générale parmi tous les citoyens pour redonner aux Franco-Québécois le goût, la fierté du français, et pour que les allophones en perçoivent toute l'importance.